

Communiqué de presse

**Service de l'urbanisme
de la mobilité
et de l'environnement**

Nouveau chantier

Chemin piétonnier reliant les Places de l'Oratoire, du Jardin Klaus et du Marché

En continuité de la réalisation de la plateforme d'échange multimodale (gare des bus, vélos, piétons), la mise en œuvre d'une tranchée piétonnière sur l'axe nord / sud de la Ville constitue un enjeu important et une étape supplémentaire en matière de mobilité douce dans la Mère Commune des Montagnes neuchâteloises.

L'axe est / ouest de la vieille ville du Locle est relié par trois places historiques : les Places du « 1^{er} Août », du « Marché » et du « 29 février ». Après un développement continu de la mobilité, ces places ont bénéficié, ces dernières années, de différents changements d'affectation ou d'aménagements.

L'axe nord / sud, pour sa part, supporte, sur les rues principales de transit « Daniel JeanRichard » et du « Temple », un trafic de plus de 25'000 véhicules / jour. Cette situation est peu attractive pour la mobilité piétonne, tant en matière de lisibilité qu'en terme de sécurité.

Inaugurée à fin 2018, la nouvelle gare des bus de la Place du 1^{er} Août et la réorganisation du réseau des transports publics (modification des emplacements des arrêts) qui s'en est suivie offrent dorénavant de nombreuses opportunités.

Dans ce cadre, la réalisation d'une tranchée piétonnière sur l'axe nord / sud de la Ville constitue une étape structurante pour le développement de la mobilité douce. Reliant les Places de l'« Oratoire » et du « Jardin Klaus » à la « Place du Marché », ces travaux se dérouleront en trois étapes :

Place du Jardin Klaus

Rénovation avec arborisation, végétalisation, mobilier urbain et mise en valeur de l'ensemble (fontaine historique).

Plateforme

Relie la ruelle de l'Oratoire au « Jardin Klaus » par une surélévation de l'ensemble. Cet aménagement bénéficiera d'une reprise en sous-œuvre et de la pose d'un pavage et d'un nouveau revêtement.

Liaison Daniel JeanRichard – Temple

Réalisation de deux bastions et d'un chemin piétonnier, avec reprise du revêtement.

Le coût pour la réalisation de ces trois secteurs se monte à Fr. 180'000.- TTC (Fr 210'000.- brut). Les travaux s'effectueront, bien entendu, dans le respect des directives COVID-19.

Cette liaison constitue une étape importante dans le développement de la mobilité douce de la Mère Commune et la réhabilitation du centre-ville historique.

Elle s'inscrit également dans les processus actuels en cours, dont notamment la révision du plan d'aménagement local, qui donnera lieu à un plan directeur des Espaces publics, et la planification des mesures d'accompagnement du contournement de la Ville (H20).



Contact : Cédric Dupraz, conseiller communal en charge de l'urbanisme, tél. 076 366 41 91

Le Locle, le 8 mai 2020

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.